



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Dans le cadre de ses actions de développement économique du territoire de Haute Saintonge, il est envisagé l'extension du bâtiment occupé par l'entreprise Métalit à Mirambeau. Le coût de cette opération est estimé à 868 272 € HT et est susceptible de bénéficier d'aides financières de l'Etat au titre de la DETR 2025 à hauteur de 40% soit 347 308 €.

Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

- Dépense estimée : 868 272 € HT
- Recettes envisagées :
 - Etat DETR 2025 : 347 308 €
 - Autofinancement CDCHS : 520 964 €

TOTAL 868 272 €

Le Président décide de solliciter cette aide sur la base d'une dépense subventionnable de 868 272 € HT et de retenir le plan de financement énoncé ci-dessus.

Fait à Jonzac,

Le **10 JAN. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex